

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2019

RÉFÉRENDUMS D'INITIATIVE CITOYENNE - (N° 1558)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 36

présenté par

M. Castellani, M. Acquaviva, M. Colombani et M. Pupponi

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« de la Présidente ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Le terme « le président » n'exclut pas une présidente, il se suffit à lui-même.